

Délibération n°022-2024

Affectation du résultat 2023 du budget annexe de l'assainissement

Conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
23	13	15
Date de convocation		
22 mars 2024		
Secrétaire de séance		
Cyril QUIOT		

Le vingt-huit mars deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire.

Etaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Delphine POIRIER, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Myriam SEVENERY, Cyril QUIOT, Sandrine CARRIERE, Régis BLAYRAT, Sonia BONNET-TELLIER, Claude CADENAT, Christian ALEX  
Ont donné procuration : Éric ORTIZ à Jean-Marie FOURNIER, Sébastien ANDEVERT à Catherine CLIMENT

Absents : Elisabeth RHODE-BERNARD, Samuel MICHELON, Claire FABRE-PILLEMENT, Nicolas FONT, Sarah AIT-IDIR, Cédric DAYDE, Christophe RENAUD, Mélanie SALLE

\*\*\*

Rapporteur : Frédéric MARTIN, adjoint délégué aux finances

Conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M49, et considérant l'adoption du compte administratif 2023, il convient de procéder à l'affectation du résultat d'exploitation du budget annexe d'assainissement des eaux usées.

Le Conseil Municipal doit déterminer soit le report de l'excédent en tout ou partie en section d'exploitation pour contribuer à l'équilibre de la section, soit son affectation en section d'investissement pour financer le programme d'investissements 2024.

Considérant les résultats 2023, et conformément aux termes du rapport d'orientations budgétaires présenté en séance du 29 février dernier, il est proposé l'affectation suivante :

- Affectation de l'intégralité de l'excédent en section d'investissement, soit 44.001,21€ imputé au chapitre 10 (Dotations), article 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,  
Vu le compte de gestion et le compte administratif 2023,  
Où l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE

L'affectation définitive du résultat d'exploitation 2023 du budget annexe d'assainissement des eaux usées.

Le Secrétaire de séance,  
Cyril QUIOT



Le Maire,  
Jean-Marie FOURNIER

